



VICE PRESIDENCE
MINISTÈRE
DU LOGEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

MARCHE PUBLIC

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHE EN PROCÉDURE ADAPTÉE - MAPA 2023-02-VP-DPAM

Objet du marché :

Dépollution et retrait de navires dans le cadre du projet de résorption des navires et navires abandonnés

Lot n°4 : Prestations de dépollution et de retrait du navire « TAUHANI », qui a coulé dans le lagon de Bora Bora, îles sous-le-vent

Document CCTP-MAPA n° 2023-02-VP-DPAM – Lot n°4

Mars 2023

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1	Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public	3
1.2	Maîtrise d'ouvrage	3
1.3	Maîtrise d'œuvre	3
1.4	Éléments d'information utiles concernant le projet de marché.....	3
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	3
2.1	Objectif général.....	3
2.2	Objectifs spécifiques et contenu des prestations à réaliser.....	3
2.3	Composition des prestations.....	5
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES.....	5
3.1	Hypothèses qui sous-tendent le projet.....	5
3.2	Risques	5
4.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER	6
4.1	Lieu d'exécution de la mission.....	6
4.2	Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation	6
4.3	Moyens	6
5.	RAPPORTS / LIVRABLES.....	6
6.	ANNEXES	7

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public

La Polynésie française.

1.2 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Vice-Président, Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires.

1.3 Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est la Direction polynésienne des affaires maritimes, représentée par sa directrice Mme Catherine ROCHETEAU.

1.4 Éléments d'information utiles concernant le projet de marché

Le navire « TAUHANI », immatriculé PY 12683, pavillon français, est un catamaran construit aux USA en 1974, d'une longueur de 17,9 mètres et d'une largeur de 3,86 mètres.

Le navire a coulé aux coordonnées géographiques : latitude 16° 31'57'' Sud – Longitude 151° 42'18'' Ouest, dans la zone de mouillage au droit du motu Fare One, île de Bora Bora, Polynésie française.

La situation des différentes capacités du navire n'a pu être évaluée.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif général

Ce navire qui a coulé sur le domaine public maritime (DPM) dans les eaux maritimes aux abords de l'île de Bora Bora constituant un risque de danger et d'atteinte à l'environnement dans cette zone, ainsi qu'un danger pour les personnes et les biens, et un risque pour la sécurité de la navigation, l'objectif général de l'opération est la dépollution, le retrait, le démantèlement du navire et l'évacuation des déchets en prenant en compte les exigences suivantes :

- aucune pollution marine ou terrestre par les polluants pouvant se trouver dans le navire (par exemple carburant, huiles, affaires diverses, etc...) ;
- réduction au minimum de l'impact des opérations sur le domaine public maritime et l'environnement ;
- l'immersion du navire est proscrite ;
- démantèlement du navire sur place ou des portions issues du chantier dans un lieu approprié avec remise des déchets à un organisme spécialisé en stockage et de traitement des déchets ;
- remise en état du site de mouillage (présence éventuelle de déchets en provenance du navire sur le DPM) avec notamment nettoyage des traces éventuelles d'hydrocarbures.

2.2 Objectifs spécifiques et contenu des prestations à réaliser

Toutes les prestations faisant l'objet du présent marché, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par le prestataire dans le cadre de l'organisation du chantier ;
- Exécutées conformément aux règles de l'art ;
- Réalisées en considération de toutes les indications figurant sur les cartes marines et topographiques, et également des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins, barges, navires.

La dépollution

La dépollution du navire est un préalable indispensable aux opérations de retrait et de démantèlement du navire dans le but d'éviter toute pollution marine et terrestre : retrait de tous les hydrocarbures et eaux souillées présents à bord et de tous les équipements et matériels mobiles, y compris documents, vaisselle, linges, équipements électroniques, éléments plastiques et tous autres éléments ou effets susceptibles de se trouver à bord du navire.

L'extraction, le stockage, l'évacuation, le traitement ou l'élimination de la totalité des autres déchets résultant de cette dépollution doit être assurée auprès d'un organisme spécialisé de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, vers un lieu tel que défini par le titulaire dans son offre technique.

L'évacuation des déchets doit être attestée par un certificat de prise en charge par l'organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, précisant le poids ou le volume concerné et le type des déchets.

Le lieu de stockage et de traitement, la liste des déchets pouvant faire l'objet d'un retraitement ou d'une revente, la destination et le conditionnement des hydrocarbures et autres pièces détachées polluantes sont indiqués par le titulaire dans son offre technique.

Le retrait

Le retrait du navire « TAUHANI » doit se faire par démantèlement sur place ou évacuation par toute autre méthode appropriée présentant les mêmes garanties de succès et de faible impact sur l'environnement.

Les prestations comprennent la fourniture de toute installation, main d'œuvre, équipement, outillage, étude complémentaire, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer toutes les prestations décrites dans le présent cahier des charges.

Le titulaire du marché doit assurer le retrait du navire et de ses équipements par tout moyen technique à sa disposition. Cette phase de retrait peut être effectuée :

- Soit directement et totalement sur site par démantèlement du navire, avec les moyens techniques nécessaires, puis stockage des déchets appropriés et en prenant garde à ce qu'aucune pollution du site, de l'océan ou de la baie n'intervienne ;
- Soit en retirant le navire de son point de mouillage par une méthode appropriée sans qu'aucune pollution n'intervienne sur le site, et évacuation du navire par des moyens adaptés pour être acheminée vers une installation de recyclage des navires autorisée (au sens de la Convention de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires de 2009).

Le prestataire est libre de son approche mais doit préciser dans sa proposition les moyens techniques et humains et les modalités de retrait et de démantèlement qu'il met en œuvre en accord avec l'objectif général fixé ; il doit préciser également le lieu du démantèlement s'il diffère du lieu de mouillage du navire abandonné.

L'évacuation de la totalité des déchets résultant de la dépollution et de la déconstruction du navire se fait à destination auprès d'un organisme spécialisé de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, que ce lieu soit situé en Polynésie française ou dans une région extérieure.

L'évacuation des déchets doit être attestée par un certificat de prise en charge par l'organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, précisant le poids ou le volume concerné et le type des déchets.

Le titulaire du marché doit s'appuyer sur les recommandations de la Convention de Hong Kong.

Une attention particulière doit être apportée à la protection de l'environnement durant cette phase de démantèlement du navire, jusqu'à la remise en état du site d'échouement et du site de démantèlement, du stockage et de l'évacuation des déchets.

Des photographies du site où le navire se situe sont réalisés par le titulaire avant le démarrage des prestations (état initial) et après l'achèvement des prestations (état final). Des prises de vues sous-marines et aériennes sont également réalisées.

Ces photographies doivent permettre de visualiser, en état initial, le navire et ses équipements dans le milieu environnant proche et en état final, après le retrait, le site où le navire est situé et son environnement proche.

Des photographies des opérations sont également réalisées par le titulaire du marché, du démarrage à l'achèvement des prestations. Des prises de vues sous-marines et aériennes sont également réalisées. Chaque phase des opérations devra être présentées (étapes de dépollution et de retrait du navire).

2.3 Composition des prestations

Les prestations du marché comprendront :

- Le transport des personnels et de tous les équipements, matériels, matériaux, produits et autres éléments et composantes nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Les études éventuelles et plans nécessaires à la réalisation du projet suivant les règlements et règles de l'art en vigueur ;
- La fourniture des matériaux et matériels (à la charge du titulaire) ;
- Le transport, le montage et la dépose sur le chantier ;
- La protection et la sécurité des personnes et de l'environnement ;
- Le nettoyage du site d'échouement du navire et des alentours (éléments du navire ou provenant d'elle, ou résultant des opérations) ;
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets en provenance du navire et des opérations ;
- Et toutes autres prestations et fournitures d'accessoires, équipement, matériels ou autres nécessaires à la finition complète et parfaite des prestations selon les règles de l'art ainsi que dans le respect des normes et règles en vigueur.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1 Hypothèses qui sous-tendent le projet

La réussite du projet suppose :

- une technicité suffisante des intervenants ;
- l'utilisation de matériels et équipements adaptés ;
- le respect des dispositions de l'objectif général du projet, notamment vis-à-vis de l'environnement ;
- une mobilisation des équipes d'intervention pour réduire la durée de la mission.

3.2 Risques

La localisation du navire au mouillage dans les eaux maritimes de Bora Bora, et l'immersion du navire.

Les conditions météorologiques, qui peuvent être défavorables selon la saison de réalisation des prestations, qui peuvent engendrer de la houle et des courants autour du site et susceptibles de limiter pour des raisons de sécurité les interventions. Ces conditions défavorables peuvent durer plusieurs jours et sont fréquentes pendant l'hiver austral. (période allant de juillet à septembre).

En raison des risques de pollution du lagon proche de l'épave, le titulaire prendra toutes mesures et fera toutes diligences pour protéger et préserver l'environnement de toutes pollutions – notamment anti-hydrocarbures – durant la globalité des opérations de dépollution, de retrait et de démantèlement. (par exemple, le cas échéant : pose de barrage anti-pollution)

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1 Lieu d'exécution de la mission

Le lieu d'exécution du marché se situe sur l'île de Bora Bora, le navire considéré étant immergé à la position indiquée par le point GPS mentionné supra.

4.2 Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation

Le délai maximal de réalisation du marché est fixé par le titulaire dans sa proposition sans pouvoir excéder 6 mois à compter de la notification du marché.

A titre informatif et non contractuel, la date prévisionnelle pour la notification du marché au titulaire devrait intervenir fin avril 2023.

4.3 Moyens

Les moyens sont ceux décrits par le titulaire dans son offre technique pour répondre aux besoins et aux spécifications des documents particuliers du marché, dont le présent C.C.T.P.

5. RAPPORTS / LIVRABLES

En fin d'opération, le prestataire fournit en version papier et en version numérique :

1°) Un rapport d'installation et de démarrage des opérations faisant état de :

- la mobilisation des équipements, du matériel, des équipes ;
- l'installation effective sur site pour démarrage des prestations ;
- l'état des lieux sur site : (état du navire, de l'environnement autour du navire) ;
- début effectif des prestations : dont commencement du retrait/enlèvement/extraction des déchets et équipements intérieurs du navire (effets personnels, équipements des zones de vie, matériels, déchets et polluants (plastiques, piles, etc.)

2°) Un rapport final de réalisation de l'opération :

- i. Décrivant les opérations de dépollution, de retrait et/ou de démantèlement ;
- ii. Soulignant les problèmes rencontrés lors de l'exécution des prestations ;
- iii. Justifiant de la fin de l'opération ;
- iv. Comportant les photographies du site où est échoué le navire, en état initial et en état final (après remise en état et nettoyage du site), ainsi que des films vidéo correspondants.

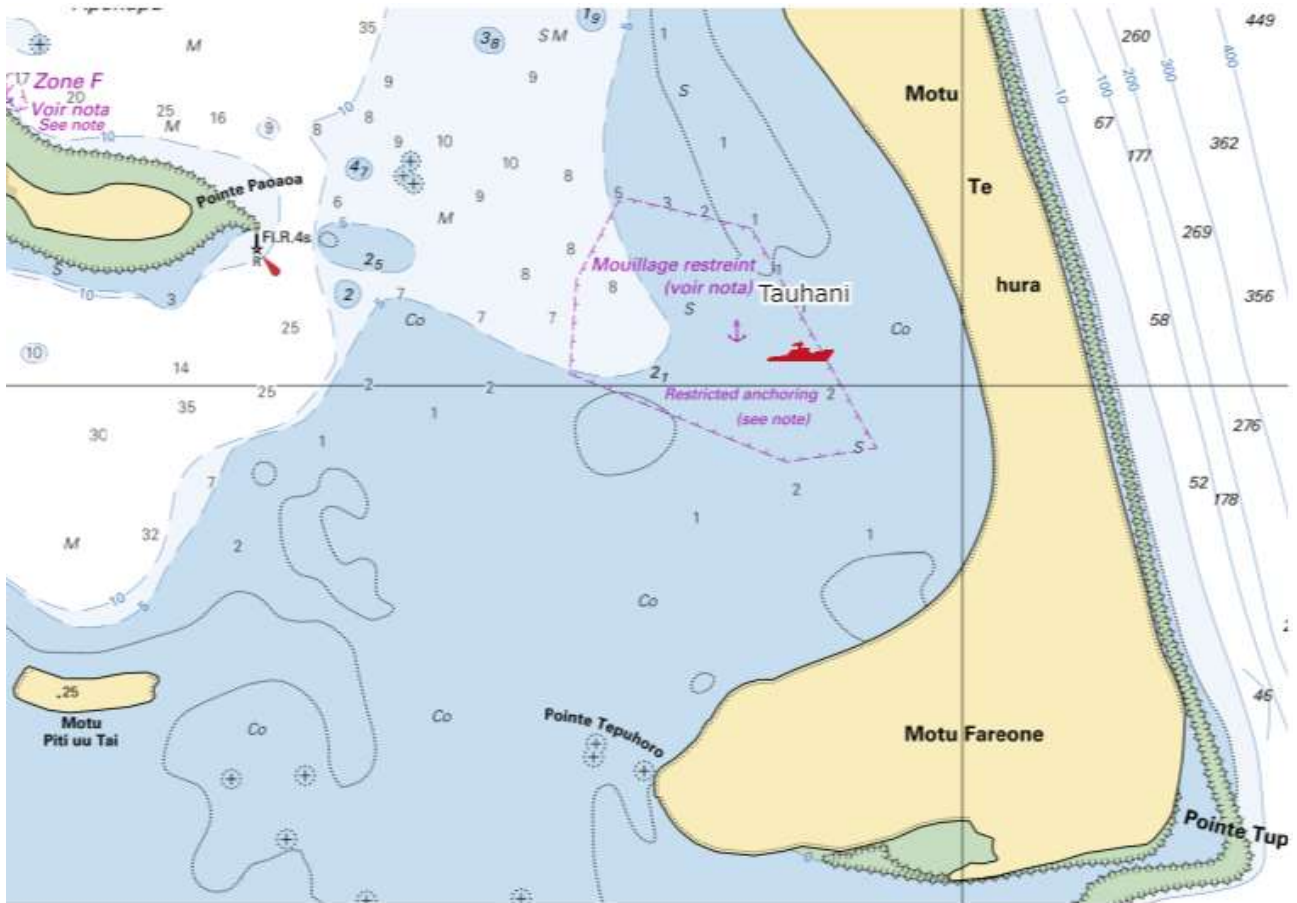
3°) Un rapport relatif à la dépollution délivré par un expert maritime désigné conjointement par le titulaire et le maître d'œuvre ;

4°) Les certificats relatifs à la prise en charge des déchets résultant de la dépollution et du retrait du navire par un ou des organismes spécialisés dans le stockage et le traitement de ces déchets.

6. ANNEXES

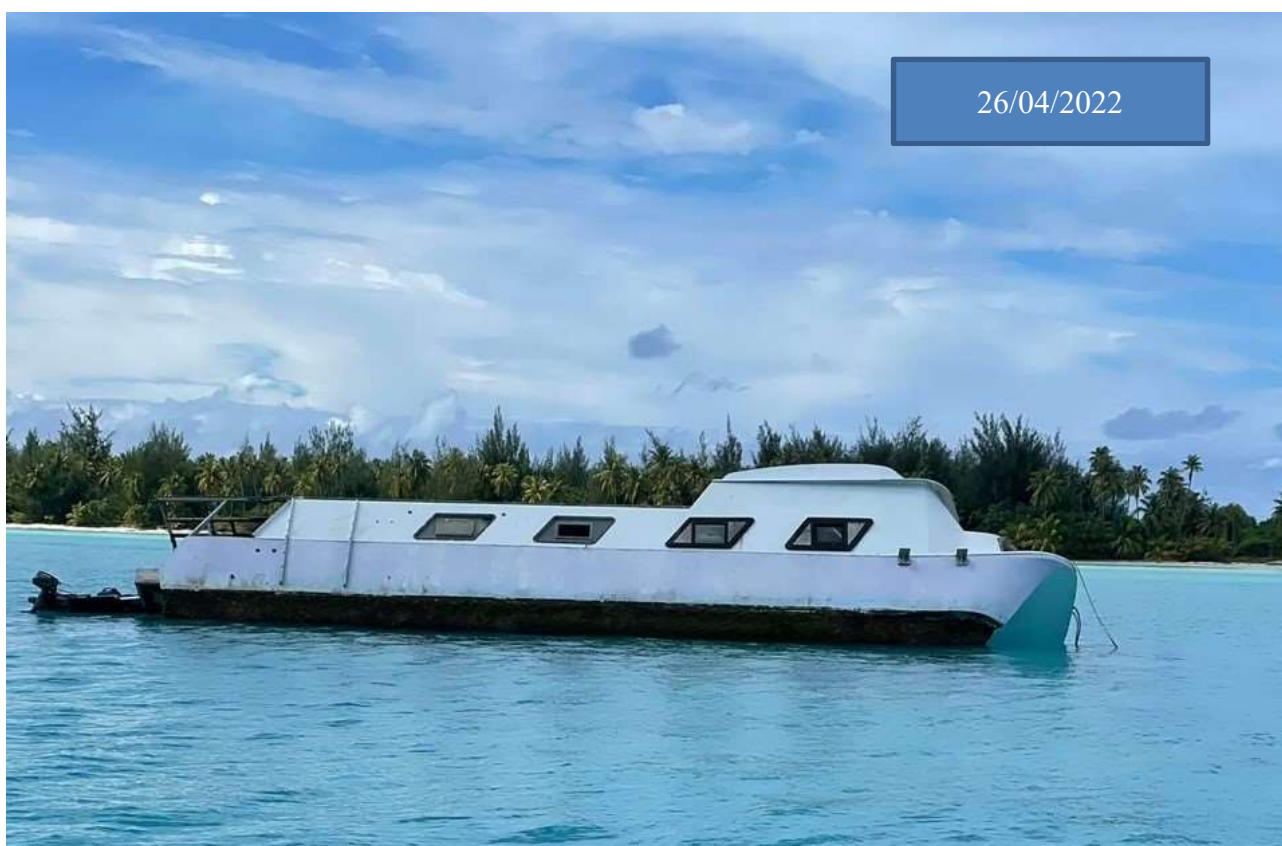
I/ Positionnement du navire du navire « TAUHANI » dans les eaux maritimes aux abords de l'île de Bora Bora





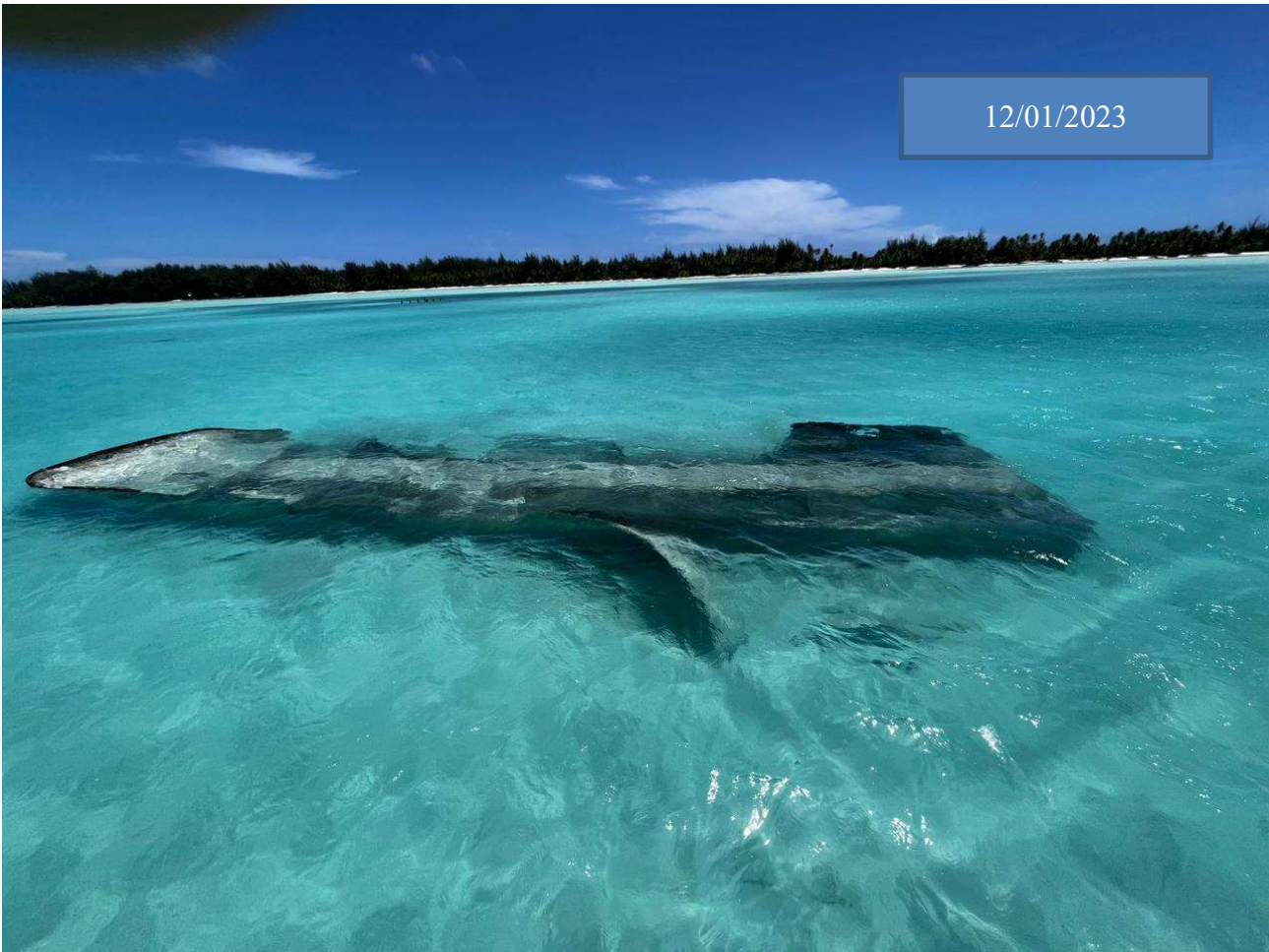


II/ Diverses photographies et vues du navire et du site





03/05/2022



12/01/2023

* * *